

Directeur ou directrice, Direction générale de la pratique de la SCP

La Direction générale de la pratique de la Société canadienne de psychologie (SCP) a été mise sur pied pour faciliter les activités de représentation au nom de la pratique de la psychologie, dans et entre les provinces et les territoires du Canada. Le mandat principal de la Direction générale de la pratique est d'appuyer et de faciliter la représentation dans les provinces et les territoires. Pour ce faire, elle :

- Coordonne et centralise l'information et les ressources relatives à l'exercice de la psychologie au Canada (p. ex. initiatives de représentation, information sur les champs d'activité de la psychologie et les actes autorisés, lois et modifications législatives qui ont une incidence sur l'exercice de la psychologie).
- Coordonne les initiatives et les stratégies de représentation communes, qui peuvent être mises en œuvre de concert dans l'ensemble des provinces et des territoires.
- Organise de la formation sur la représentation et le leadership pour les dirigeants des organismes de psychologues des provinces et des territoires.

Par l'entremise de la chef de la direction et des dirigeants de l'association, la SCP défend, conformément à son mandat, les intérêts de la science par l'intermédiaire de la Direction générale de la science, et les intérêts de la pratique à l'échelle nationale (p. ex. partenariat avec d'autres associations nationales de professionnels de la santé, partenariats et contacts avec les ministères du gouvernement fédéral et d'autres intervenants nationaux). Étant donné que les intérêts et les activités de représentation à l'échelle du pays, des provinces et des territoires se recoupent, le conseil de la Direction générale de la pratique travaille en étroite collaboration avec la chef de la direction et les cadres dirigeants de la SCP.

La Direction générale de la pratique mène ses activités sous la supervision d'un conseil constitué de représentants d'associations provinciales et territoriales de psychologues du Canada en entier. Par l'intermédiaire de son directeur des affaires professionnelles, la SCP siège également au conseil. Le conseil de la Direction générale de la pratique est une entité autonome, qui rend des comptes au conseil d'administration de la SCP pour toute question relative aux politiques et aux finances. Il est dirigé par un président désigné parmi les représentants d'associations provinciales et territoriales de psychologues.

Qualifications

Il s'agit d'un poste 0,4 à 0,5 ETP, basé à Ottawa, qui s'adresse aux psychologues qui possèdent les diplômes et titres de compétences suivants et répondent aux critères ci-dessous :

- Détenir un doctorat dans un domaine lié à la psychologie professionnelle (psychologie clinique, psychologie du counseling, psychologie scolaire, neuropsychologie clinique) et être agréé en Ontario.

- Idéalement en milieu ou en fin de carrière, expérience à titre de praticien et expérience dans un poste de direction.
- Expertise, compétences et expérience en matière de représentation de la psychologie dans l'objectif d'apporter les changements stratégiques et systémiques nécessaires à l'optimisation de la prestation des services psychologiques (p. ex. auprès des organismes subventionnaires, au sein des organisations et auprès des gouvernements de tous les échelons).
- Connaissance des politiques de la santé et du milieu des soins de santé à l'échelle provinciale/territoriale ou à l'échelle nationale.
- Expérience de travail avec des professionnels des autres spécialités de la psychologie professionnelle, de préférence dans les provinces et les territoires du Canada.
- Posséder de bonnes habiletés interpersonnelles, être efficace et organisé, être capable de travailler de manière autonome et en équipe, avoir de bonnes aptitudes en communication écrite et verbale, être capable de traiter et d'examiner de grands volumes de documents écrits.
- Expérience en administration.
- Le bilinguisme est un atout.
- Disponibilité pour déplacements occasionnels.

Poste et fonctions

Le directeur ou la directrice de la Direction générale de la pratique relève de la chef de la direction de la SCP, ainsi que du président du conseil de la Direction générale de la pratique. Les fonctions, définies ci-dessous, sont établies en conformité avec le mandat de la Direction générale de la pratique (<http://www.cpa.ca/docs/File/PracticeDirectorate/PracticeDirectorate-TermsOfReference-Final.pdf>) par le président du conseil. En outre, le directeur ou la directrice de la Direction générale de la pratique exercera ses fonctions en collaboration et en consultation avec le siège social de la SCP, et avec son appui. Si le temps le permet, le directeur ou la directrice exécutera, sous la direction de la chef de la direction, des activités et des tâches qui appuient la pratique à l'échelle nationale. Les activités de la Direction générale de la pratique sont décrites à l'adresse suivante : <http://www.cpa.ca/practice/practicedirectorate/>.

Les tâches du directeur ou de la directrice de la Direction générale de la pratique sont les suivantes :

- Assurer soutien et leadership pour mettre en œuvre la vision stratégique et les objectifs de la Direction générale de la pratique.
- Faire le lien avec les représentants des provinces/territoires qui siègent au conseil aux fins d'échange et de transfert des connaissances.
- Tenir les archives officielles de la Direction générale de la pratique et tenir à jour le site Web de la Direction générale de la pratique.
- Selon les directives du conseil, élaborer, coordonner et tenir un référentiel d'information sur l'exercice de la psychologie au Canada dans les provinces et les territoires. Le référentiel comportera des renseignements sur les questions et les initiatives de

représentation locales, sur la législation et les normes touchant la pratique professionnelle et sur les défis auxquels fait face la pratique de psychologie, et les possibilités qui s'offrent à elle.

- Élaborer, coordonner et organiser des forums et de la formation sur le leadership et la représentation pour les membres du conseil et les groupes de pression qu'ils représentent.
- Diriger l'établissement, l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs et des stratégies de représentation au nom de la psychologie, dans et entre les provinces et les territoires (p. ex. représentation pour améliorer l'accès aux services psychologiques).
- Aider les associations provinciales/territoriales à élaborer le matériel et les initiatives nécessaires pour répondre aux préoccupations locales en matière de santé, et aider à l'organisation d'activités et d'initiatives, incluant, si possible, des rencontres avec les gouvernements et les intervenants.
- Contribuer à l'élaboration et à la présentation d'énoncés de position, de mémoires et de déclarations concernant l'exercice de la psychologie.
- Préparer le budget annuel et surveiller les dépenses de la Direction générale de la pratique.
- Aider à la préparation des ordres du jour et organiser les réunions du conseil deux fois par an (réunions de deux jours, se tenant, au moins partiellement, pendant la fin de semaine).
- En conformité avec le mandat et les ressources de la Direction générale de la pratique, assister aux réunions et collaborer avec les partenaires sur des questions qui touchent l'exercice de la psychologie au Canada.

Date d'entrée en fonction : dès que possible, à déterminer.

Pour postuler :

Les lettres de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous. Veuillez indiquer **Directeur ou directrice, Direction générale de la pratique**, dans l'objet de la lettre. Les demandes d'emploi seront acceptées jusqu'au **19 février 2016** :

Chef de la direction, Société canadienne de psychologie
141, avenue Laurier Ouest, bureau 702
Ottawa (Ontario) K1P 5J3
executiveoffice@cpa.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le poste, communiquez avec :

D^{re} Karen Cohen, chef de la direction

Société canadienne de psychologie

kcohen@cpa.ca

613-237-2144, poste 323, ou 1-888-472-0657, poste 323